

PV conseil municipal du 02 Mai 2016
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU JURA
 ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
 CANTON DE LONS 2

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUIN 2016

Présents : CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, PICARD M, QOCHIH Z, ROBIN M, SAFFREY C, WOLFF JC.

Absents excusés : CHAMBARD F, JAILLET J.

Mme SAFFREY C a été nommée secrétaire de séance.

Invités : M. Ladoy (dossier logement) et M. Lapetite (dossier cimetière)
 Présence d'un administré

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 02 mai 2016.
 Approbation à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un effondrement d'un mur soutenant la berge le long de la Sorne et des démarches engagées afin de réparer le sinistre.

-Présentation de l'avant-projet sommaire des travaux du logement au-dessus de la mairie

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente succinctement les 2 projets et donne la parole à Mr Ladoy, architecte, maître d'œuvre sur ce projet, développer les deux projets possibles. :

1^{er} projet : un appartement d'environ 100m²

2^{ème} projet : 2 appartements : l'un de 40 m² (2 pièces)-et le second de 60 m² (3 pièces).

Dans les 2 cas, les travaux seront quasiment similaires. Une isolation de très bonne qualité sera mise en place. En ce qui concerne le chauffage, deux options seront soumises aux entreprises, à savoir gaz ou électricité.

Le montant estimé des travaux correspond à l'enveloppe budgétaire accepté par le conseil municipal, soit pour l'ensemble des travaux des appartements et de la mairie, une somme d'environ 100 000€.

La consultation des entreprises se fera fin août 2016.

L'architecte Georges Ladoy informe le conseil municipal que la réception des travaux est prévue pour fin du premier trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et 1 abstention (Jean-Claude Wolff) de choisir le projet avec les 2 appartements.

-Demande de subvention pour les projets du patrimoine (mobilier)

Monsieur le 2^{ème} adjoint rappelle que des devis de restauration sont en attente pour la vierge allaitante, la statue du Saint Georges ainsi que pour la pierre tombale.

Il informe le Conseil Municipal ne pas avoir de réponse concernant l'inscription de l'Eglise au titre des monuments historiques car les processus d'expertise sont très longs et que la fusion des régions Bourgogne et Franche Comté ralentit également les demandes d'études.

Toutefois, Monsieur le Maire et Monsieur le 2^{ème} adjoint expriment leur volonté de rencontrer Mr le Préfet afin que le projet de classement ne tombe pas dans l'oubli et soit accéléré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de Monsieur Pélessard, dans le cadre de la réserve parlementaire, pour la restauration des différents mobiliers culturels appartenant de la commune.

-Mobilier urbain :

Madame la 1^{ère} adjointe et la commission environnement ont demandé des devis à 3 entreprises (Equinox Design, L'Étincelle Métallerie et la métallerie Jouvenceau) pour réaliser des panneaux d'affichage ainsi qu'une barrière de sécurité pour la sortie du bus.

PV conseil municipal du 12 Mai 2016

Afin d'étudier en commission environnement les devis reçus, Madame la 1^{ère} adjointe propose le report de la décision au prochain conseil municipal.

- Location salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande du foyer rural de Courlans pour louer la salle des fêtes le 20 juin prochain ainsi que d'autres soirs à partir de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le prix de location pour cette association à 35€/soirée afin de pallier aux différents frais (chauffage, électricité).

La secrétaire de mairie informe le conseil municipal des demandes concernant des locations à la journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer la location à la journée, du lundi au jeudi, et fixe les tarifs comme suit : 100€ pour les résidents de Chilly le Vignoble- 160 € pour les extérieurs, la caution reste inchangée à 500€.

-Bilan travaux appartement rue des Ecoles

Mme la 3^{ème} adjointe présente le bilan financier des travaux qui ont duré 3 mois.

L'ensemble des travaux a été réalisé par l'agent technique et par l'entreprise Delorme (plomberie).

Les différents achats et prestations s'élèvent à 6242€ ; prix auquel on peut rajouter les heures de l'agent technique et celles de l'agent d'entretien. Coût total de 11 031€ ; soit 183 € le m2.

Madame la 3^{ème} adjointe informe que l'appartement est loué depuis le 01 juin 2016.

-Bilan du test des chicanes et des tests de vitesse

Madame la 3^{ème} adjointe rappelle qu'un équipement provisoire de chicanes a été installé par les services d'ECLA le 8 avril 2016 pour une durée de 3 mois afin de définir si le système mis en place permettait aux automobilistes de ralentir leur vitesse en agglomération.

Ces équipements ont été quotidiennement renversés démontrant que le système contrariait les habitudes de circulation et l'incivisme des automobilistes. Au cours de cette période, des enregistrements de vitesse ont été effectués par les services de la DDT. Il a été constaté une circulation moyenne de 1200 à 1300 véhicules/jour sur l'axe Messia/Frébuans et 800 à 900 véhicules/jour sur l'axe Frébuans/Messia.

Le comportement des automobilistes a évolué défavorablement entre la 1^{ère} et la 2^{ème} période car les excès de vitesse ont été plus nombreux.

A l'issue de cette expérience, le constat est le suivant :

- les chicanes situées côté route de Lons auraient tendance à ralentir la vitesse bien que les véhicules arrivent toujours à une vitesse excessive depuis l'entrée de la commune.
- les chicanes installées du côté de la route de Frébuans semblent inefficaces car les automobilistes arrivent à grande vitesse de Frébuans et ont tendance à forcer le passage en accélérant et ainsi se croiser entre les 2 chicanes.

Propositions nouvel aménagement de voirie

Un nouveau projet a été proposé par les services d'ECLA. Il consiste en l'installation de « stop » (l'un à l'angle de la route de Lons et l'autre à l'angle de la route de Frébuans). Une signalisation indiquant la modification du carrefour serait installée en amont afin d'informer les automobilistes. Coût TTC 7080 €.

Plusieurs membres de la commission « voirie » sont opposés à la 2^{ème} proposition d'aménagement des services car ils estiment que le danger sera beaucoup plus important. En effet, la RD 158 est prioritaire depuis de très nombreuses décennies et le changement d'habitude est toujours très difficile.

Après réflexion, la commission « voirie » évoquent plusieurs possibilités d'aménagement pour réduire et limiter la vitesse dans la traversée de la commune :

- Déplacer la limite de commune côté Frébuans de 50 m et installer un « stop » dans le sens Frébuans/carrefour RD au niveau de la rue de la colonie.
- Modifier la sortie de la rue de l'hospital (dans le sens rue Paul Caseau/route de Lons) en remettant en herbe la partie centrale de l'îlot (sur la partie droite du calvaire), installer une interdiction de tourner à gauche (voie située sur la gauche du calvaire). Cette modification contraindrait les riverains ou les automobilistes à se rendre au rond-point de Messia pour pouvoir redescendre la route de Lons. La sortie de cette rue est pourvue d'une ligne blanche continue dans le virage (sauf au niveau de la partie centrale de l'îlot). Il est actuellement extrêmement dangereux de sortir de la rue de l'hospital pour reprendre la route de Lons en direction du carrefour.
- Modifier les coussins berlinois existants sur les deux côtés en créant des ralentisseurs sur toute la largeur de la voie.
- Créer 1 ralentisseur sur l'axe Frébuans/carrefour RD158 à poser vers la propriété de Philippe Bailly.

PV conseil municipal du 02 Mai 2016

- Créer 1 ralentisseur sur l'axe Messia/carrefour RD 158 à poser vers le dépôt de Michel Inglese. Cela permettrait également de ralentir la vitesse et protégerait la sortie de la rue du grand champ.
- Installer des feux « intelligents » de chaque côté du carrefour. Arrêt obligatoire des automobilistes en excès de vitesse. (coût approximatif 15 000 €)
- Installer un « stop » en sortie de la rue de la Cure (actuellement : « cédez le passage »)

Toutes ces propositions d'aménagement feront l'objet de devis qui seront soumis aux membres du conseil municipal pour permettre de prendre la meilleure décision d'investissements.

M. Arnaud Croissant propose, quant à lui, l'instauration d'un sens unique de circulation dans le village.

Monsieur le Maire propose de se renseigner sur la faisabilité d'un tel projet, étant donné que les voies ne sont pas exclusivement communales.

-Rénovation terrain de football

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle qu'elle a proposé au BP 2016 la rénovation du terrain de football vers le foyer rural.

Après discussion avec des acteurs du football, elle informe que le terrain ne sera pas modifié et qu'elle ne propose pas la mise en place d'un éclairage sur ce terrain non homologué, le coût avoisinant 10 000€, par contre, le nécessaire sera réalisé pour installer des filets.

Mme la 1^{ère} adjointe ajoute que le terrain de pétanque sera rénové, la mairie est en attente des devis pour le terrassement.

-Droit de préemption

Monsieur le Maire informe de la demande de Maitres PROST TESTON PONTIROLI MAIRE pour un droit de préemption sur une propriété bâtie située sur la parcelle ZB 70 ainsi que de la demande de Maitres RAULT et BAS pour un droit de préemption sur une propriété non bâtie située sur la parcelle AB 36.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de ne pas préempter sur ces 2 propriétés.

-Informations diverses

- actes de vandalisme : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de divers actes de vandalisme sur la commune (destruction de mobilier public, vols de matériel d'extérieur, de poubelle...) et rappelle à chacun sa vigilance face à de tels actes.

- stagiaire : un stagiaire sera aux côtés de l'agent technique pour une durée de 4 semaines.

- cimetière : Monsieur Lapetite présente le travail effectué avec Jérôme Jaillet et Yves Dubois afin de référencer et photographier toutes les tombes du cimetière, mettre à jour le plan et les concessions. Il présente également les tâches qui seront réalisées par la suite, à savoir la rédaction d'un nouveau règlement, des procédures concernant les tombes en déshérence ainsi qu'une réflexion sur de possibles regroupements de tombes. L'ensemble des membres du conseil municipal salue ce travail remarquable.

Clôture de la séance à 22h45

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Mercredi 06 juillet 2016 à 20H00**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 14 juin 2016
Le Maire

Philippe GRICOURT

